

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

## Commune de Saint-Jean-d'Angély

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 06-569  
11-1443du 13 février 2006  
26 avril 2011

mis à jour le

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

approuvé	date	28 juin 1996	aléa	Inondation par débordement de la Boutonne
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Le PPRn approuvé

Consultable sur Internet 

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non 

	date		effet
	date		effet
	date		effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1

## pièces jointes

## 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Le plan de zonage à l'échelle du 1/5 000 annexé au PPRn approuvé et comportant en légende les intensités de l'aléa inondation

## 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 26 avril 2011

Le préfet de département